



Jambes, le 24 octobre 2020

## **Communiqué – Visioconférence entre les fédérations et la Ministre Des Sports.**

Madame la Ministre a qualifié ce samedi matin la situation sanitaire de DRAMATIQUE !

Les services médicaux sont déjà au bord de la rupture et le Professeur KAUX du CHU, qui participait à la réunion, a expliqué que les hôpitaux étaient asphyxiés alors que le nombre d'hospitalisations COVID allait sans doute doubler dans les 7 jours !

Aujourd'hui, on ne parle plus de sauver un tournoi, un match, mais bien de sauver des vies...

La Ministre a rappelé les mesures qui entreront en vigueur à partir de ce jour à 19h00 jusqu'au 19 novembre :

- Couvre-feu de 22h00 à 6h00
- Télétravail obligatoire quand c'est possible
- Toutes les compétitions sportives professionnelles à huis clos
- Toutes les compétitions sportives, stages, entraînements, ... amateurs ou loisirs, supprimés avec une exception pour les -12 ans dans le respect des distanciations sociales
- Pour les compétitions des -12 ans, un seul accompagnant du foyer autorisé ! Cafétéria et vestiaires fermés.

Le Professeur Kaux a rappelé tout l'intérêt de maintenir une activité sportive... mais pas à n'importe quel prix !

Pour ce qui est de la Fédération de tennis de table, il faut se rappeler que des décisions fortes avaient déjà été prises dès le 12 octobre avec la suspension des compétitions. Ces décisions ont fait l'objet d'un déni de la part certains pongistes, suivi de colère avec des commentaires désobligeants sur les réseaux sociaux, puis d'un marchandage et d'insultes vis à vis des dirigeants ! La suite a malheureusement donné raison à ceux qui ont eu le courage de prendre des dispositions fortes...

Un protocole particulier sera à nouveau édité pour les SHN (sportifs de Haut-Niveau) et ES (Espoirs Sportifs) ; les mesures seront sans doute différentes en Flandre, la situation étant moins tendue au Nord du Pays.

La Ministre réunira à nouveau les Fédérations dans 15 jours afin de faire le point sur l'évolution de la crise sanitaire. L'ADEPS va adapter ses protocoles qui seront, dès réception, portés à la connaissance de tous.

Merci pour votre attention et pour votre soin à respecter les mesures sanitaires.

[www.aftt.be](http://www.aftt.be)

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération  
Royale Belge de Tennis de Table  
N° d'entreprise : BE0419.163.031

Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique  
Membre U.E.T.T. – F.I.T.T. – C.O.I.B.

**SIEGE** : Rue Pierre du Diable, 46 - 5100 Jambes  
**IBAN** : BE33 3670 4556 0246 – **BIC** : BBRUBEBB

**TEL.** : 0032 (0) 81 32 21 17  
**FAX** : 0032 (0) 81 32 21 18  
**E-MAIL** : info@aftt.be

